



Paris, le 12 avril 2007

## L'AIR LIQUIDE

Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des procédés Georges Claude  
Siège social : 75 quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07  
RCS Paris 552 096 281

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR L'AIR LIQUIDE S.A. DE SES  
PROPRES ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES  
DU 9 MAI 2007**

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le programme

Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement

Au 05 avril 2007, la Société détient 381 927 titres de manière directe ou indirecte.

3. Répartition par objectifs des titres détenus

Au 05 avril 2007, tous les titres détenus directement par la Société, soit 299 300 titres, sont affectés à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

4. Objectifs du présent programme de rachat

Les objectifs du présent programme de rachat d'actions sont :

- soit leur annulation,
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuites d'actions au profit des bénéficiaires visés aux dispositions des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 et conformément auxdites dispositions,
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions de la société L'Air Liquide S.A. (code ISIN FR0000120073), cotées à la Bourse Euronext Paris. Le pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale Mixte est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 12 114 918 actions. Le prix maximum d'achat autorisé est de 300 euros par action.

Sous réserve de l'approbation de la 12<sup>ème</sup> résolution divisant par 2 la valeur nominale de l'action et à compter de la date de mise en œuvre de ladite résolution, le prix maximum d'achat sera ramené à 150 euros par action et le nombre d'actions pouvant être acquises sera multiplié par 2 soit 24 229 836 actions.

6. Durée du programme de rachat

La durée de ce programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007.

7. Opérations du précédent programme de rachat du 11 mai 2006 au 05 avril 2007

Situation au 05 avril 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,32 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 1 339 000

Nombre de titres détenus en portefeuille : 381 927

Valeur comptable du portefeuille au 05 avril 2007: 62 439 068 euros

Valeur de marché du portefeuille au 05 avril 2007: 70 748 157 euros

	Flux bruts cumulés pour la période du 11/05/06 au 05/04/07		Positions ouvertes au 05/04/07			
	achats	ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 063 228	75 475 / 18 652 (*)	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction en euros	170,50	176,75 / 0				
Prix d'exercice moyen			néant	néant	néant	néant
Montants en euros	181 285 500	13 340 082 / 0				

(\*) Titres reçus dans le cadre de l'attribution gratuite de 1 action pour 10 (valeur 0) du 12 juin 2006.

La Société n'a pas eu de recours aux produits dérivés.